

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون SOS DISPARUS
des	و SOS DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون SOS DISPARUS الأسرة
de	و SOS DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	و SOS DISPARUS المفقودون
en	و SOS DISPARUS المفقودون
Algérie	و SOS DISPARUS المفقودون

REVUE DE PRESSE

Juillet 2019

Sommaire

Liberté, 01.07.2019, ARRESTATION DE L'ANCIEN COMMANDANT DE L'ALN, Le collectif des avocats pour le changement condamne et se mobilise.....	03
Liberté, 01.07.2019, APRÈS QUARANTE-HUIT HEURES DE GARDE À VUE, 16 manifestants arrêtés à Alger mis sous mandat de dépôt	05
Liberté, 02.07.2019, DES AVOCATS S'EXPRIMENT SUR LES INCARCÉRATIONS, Une décision "juridiquement injustifiée"	07
Liberté, 04.07.2019, COLLECTIF LIBERTÉS DIGNITÉ CITOYENNETÉ, Solidarité avec les prisonniers d'opinion	09
Liberté, 06.07.2019, INTERDICTION DU DRAPEAU AMAZIGH, Amnesty appelle à la libération des détenus.....	10
Liberté, 06.07.2019, CONFÉRENCE DE DIALOGUE DES FORCES DU CHANGEMENT, La société civile en rangs dispersés	11
Liberté, 07.07.2019, DÉCÈS DU DR KAMAL-EDDINE FEKHAR, La famille dénonce le blocage du rapport d'autopsie.....	13
Liberté, 15.07.2019, L'ACTIVISTE EST ACCUSÉ D'"INCITATION À ATTROUPEMENT ARMÉ", Skikda : Messaoud Leftissi condamné à 6 mois avec sursis.....	15
El watan, 18.07.2019, La tombe de Kamel Eddine Fekhar vandalisée.....	17
Le soir, 18.07.2019, DIALOGUE NATIONAL, La société civile dévoile ses treize personnalités.....	18
El watan, 20.07.2019, La 35e édition de son forum public empêchée, Le RAJ dénonce une «atteinte grave aux libertés».....	20
Le soir, 23.07.2019, Abderrahmane Arar, président du forum civil, au Soir d'Algérie : «Nous avons des contacts informels avec l'armée et la présidence».....	22
Le soir, 25.07.2019, Estimant que son affaire avec la justice n'a pas été réglée, L'avocat Salah Dabbouz poursuit sa grève de la faim.....	24
El watan, 29.07.2019, Migrants subsahariens : Nouvelle opération d'expulsion entamée.....	25
Huffpostmaghreb, 29.07.2019, Invitation du panel : Mokrane Aït Larbi décline l'offre	26
El watan, 29.07.2019, Mostefa Bouchachi rejette l'offre de l'Instance de dialogue et de médiation.....	28
Le soir, 29.07.2019, Conduite du dialogue, Le Forum civil pour le changement s'explique.....	29

Le soir d'Algérie, 30.07.2019, Plusieurs personnalités parmi les 23 sollicitées déclinent son offre, La mission du panel se complique.....	30
Huffpostmaghreb, 30.07.2019, Panel de dialogue et de médiation : Bouchachi dit non.....	33
El watan, 30.07.2019, Saïd Salhi. Vice-président de la LADDH : «Le pouvoir cherche des sous-traitants pour sa feuille de route».....	34
Huffpostmaghreb, 30.07.2019, 23e mardi : Les étudiants rejettent le "panel" de Karim Younes, exigent la libération des détenus d'opinion.....	40

Liberté, 01.07.2019, ARRESTATION DE L'ANCIEN COMMANDANT DE L'ALN, Le collectif des avocats pour le changement condamne et se mobilise,



L'arrestation, avant-hier, du commandant de l'ALN Lakhdar Bouregâa, qui vient s'ajouter à une longue série d'arrestations de manifestants et leur mise sous mandat de dépôt pour port du drapeau amazigh, ne cesse de susciter colère et condamnation de la société civile à Tizi Ouzou où, après les militants politiques et l'APW, c'était, hier, au tour du collectif des avocats pour le changement et la dignité de s'insurger contre cet arbitraire, qui fait que désormais il y a plus de manifestants que de membres de ce qui est appelé communément "el-îssaba" dans les prisons. "Des manœuvres malsaines émanant des tenants du pouvoir visent désormais à faire avorter la révolution populaire pacifique, des pratiques dictatoriales qui se déclinent à travers des arrestations, des intimidations, des menaces et autres dénigrements qui ciblent quotidiennement des activistes, politiques, militants, journalistes, syndicalistes et, à présent, même des révolutionnaires, à l'instar de l'ancien commandant de l'ALN Lakhdar Bouregâa, dont nous dénonçons avec fermeté l'arrestation arbitraire", lit-on dans le communiqué du collectif des avocats, qui exige sa libération immédiate.

"Nous exigeons la libération immédiate et inconditionnelle du moudjahid et de tous les autres détenus d'opinion", est-il écrit dans le communiqué, où les avocats réaffirment leur engagement à poursuivre leur combat pour l'avènement d'un État de droit et des libertés. Abondant dans le même sens, Me AïssaRahmoun, un des membres du collectif, qualifie l'interpellation de Bouregâa de "folie autoritaire". "À travers cette arrestation à la veille de la célébration de l'indépendance de l'Algérie, les tenants du pouvoir offrent sur un plateau d'argent aux adeptes de l'Algérie française la mémoire de la révolution et de la Wilaya IV historique. Une autre chose s'avère sûre, c'est que les décideurs veulent détourner et casser la révolution populaire", estime l'avocat qui souligne, concernant les poursuites engagées à l'encontre des manifestants pour port du drapeau amazigh, que "celles-ci ne trouvent aucun mécanisme

d'application pénale, et cela explique par le fait qu'il s'agit purement et simplement d'une mesure politique dictée d'en haut". "Ces arrestations constituent, bien entendu, une mauvaise réponse à une bonne question", estime-t-il.

Pour sa part, Me Saïd Halit a déclaré que rien que lui et son confrère Me BadredineBoualeg ont, entre les mains, dix dossiers de manifestants arrêtés le 21 juin dernier par la police à Alger et qu'ils comptent plaider dans le cadre du collectif des avocats qui s'est constitué au profit de ces manifestants. "Il y a eu encore au moins douze nouvelles arrestations vendredi dernier, dont deux pour port du drapeau amazigh et dix autres pour vente de pin's aux couleurs du drapeau amazigh", a-t-il affirmé. Quant au barreau de Tizi Ouzou, tout en réaffirmant sa fidélité au peuple, il a réitéré son engagement à défendre "tout détenu arrêté dans le cadre du hirak ou pour avoir brandi l'emblème amazigh".

Samir LESLOUS

Liberté, 01.07.2019, APRÈS QUARANTE-HUIT HEURES DE GARDE À VUE, 16 manifestants arrêtés à Alger mis sous mandat de dépôt,



Les avocats de la défense ont insisté pour dire que la décision de la justice ne repose sur aucun référent.

Arrêtés vendredi dernier à Alger pendant la manifestation populaire contre le système, 16 manifestants, dont 2 militants du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), ont été présentés hier devant le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed qui les a placés sous mandat de dépôt et emprisonnés. Les prévenus sont accusés "d'atteinte à l'unité nationale", alors qu'ils n'ont que brandi l'emblème amazigh. À ce titre, les juges ont fait valoir l'article 79 du code pénal. La semaine dernière, 23 autres citoyens avaient connu le même sort et pour les mêmes raisons.

Outre un collectif d'avocats, composé d'une trentaine de robes noires, constitué pour assurer bénévolement leur défense, les manifestants présentés, hier, devant le juge, ont eu droit à la solidarité de plusieurs dirigeants et militants de partis politiques de l'opposition, dont notamment le président du RCD, Mohcine Belabbas, et le membre du présidium du FFS, Ali Laskri, ainsi que de la société civile, qui ont organisé, hier matin, un rassemblement devant le tribunal pour réclamer leur libération.

Des slogans hostiles au système, en général, et au chef d'état-major, Ahmed Gaïd Salah, en particulier, ont été scandés par la foule, entre autres : "Pouvoir assassin", "Honte à la justice aux ordres", "Gaïd dégage", "État civil et non militaire". Le verdict, qui est tombé tel un couperet, a suscité une vive colère chez les protestataires. "Aujourd'hui, nous ne sommes pas face à la justice, mais face au chef d'état-major, Gaïd Salah, qui s'est érigé en juge et en chef d'État qui ordonne tout. C'est donc lui qui a ordonné aujourd'hui la mise sous mandat de dépôt des manifestants. Le problème de l'Algérie depuis 1962 à ce jour, c'est l'armée. Les militaires sont la source de tous les problèmes que nous vivons.

Il est temps que l'armée soit mise au service du pays et du peuple. Pour ce faire, nous devons maintenir la mobilisation populaire jusqu'au départ de tous les représentants du système”, a dénoncé Yacine Aïssiouane, député et chargé de communication du RCD, parti dont l'élue à l'APW de Tizi Ouzou, Samira Messouci, et le militant de base, Amar Aferchouche, figurent parmi les détenus. Les avocats ne sont pas moins outrés par cette décision de justice qui sanctionne des personnes qui n'ont commis aucun délit vis-à-vis de la loi. “À travers la décision d'envoyer des citoyens en prison pour avoir brandi l'emblème amazigh qu'aucune loi n'interdit, la justice vient de violer le code pénal, étant donné que l'article 1 du même code proscriit toute poursuite pour un acte non inscrit dans la loi de la République”, regrette Me Djamel Agoune du barreau de Béjaïa.

Même son de cloche chez son confrère, SedikMohous, du barreau de Boumerdès, qui rappelle que la mise sous mandat de dépôt est une mesure exceptionnelle qui ne doit pas concerner ses mandants. Me Mokrane Aït Larbi, qui a participé au rassemblement de solidarité avec les détenus, dénonce, quant à lui, “des arrestations politiques préméditées par les tenants du pouvoir dans le but de casser la révolution du peuple”. Outre les militants du RCD, le rassemblement a vu la participation de députés et de membres de la direction d'autres partis politiques dont le PT et le FFS, ainsi que des représentants d'organisations des droits de l'Homme.

Farid Abdeladim

Liberté, 02.07.2019, DES AVOCATS S'EXPRIMENT SUR LES INCARCÉRATIONS, Une décision “juridiquement injustifiée”,

Depuis l'ordre donné, il y a deux semaines, par le chef d'état-major de l'armée, Ahmed Gaïd Salah, pour l'interdiction de tout drapeau autre que le drapeau national lors des manifestations populaires, des dizaines de citoyens ont été interpellés pour avoir brandi l'emblème amazigh. Pis encore, au moins 23 personnes, interpellées dans la capitale, ont été placées sous mandat de dépôt pour “un délit” que des juristes estiment injustifié. En effet, aucune loi de la République n'interdit de brandir l'emblème amazigh.

Mieux encore, tamazight fait partie des constantes nationales consacrées dans la Constitution de 2016. Elle est, en effet, reconnue comme “langue nationale et officielle” (Art. 4). L'adoption de l'emblème amazigh représentant l'ensemble des Amazighs d'Afrique du Nord, des îles Canaries à l'Égypte remonte aux années 70. Ainsi, des hommes de loi regrettent son incrimination, aujourd'hui, qui relève du “non-droit”. “L'interdiction de l'emblème amazigh sans qu'une loi le stipule est un acte scandaleux, ridicule et fantaisiste”, dénonce l'avocate et militante de la démocratie, AouichaBakhti, pour qui cette mesure “illégal” a pour objectif non avoué de “casser le mouvement populaire”.

À la justice qui a justifié la mise sous mandat de dépôt des manifestants, dont des militants de partis politiques, par le recours à l'article 79 du code pénal portant sur “l'atteinte à l'intégrité du territoire national”, Me Bakhti relève que “cette disposition reste vague et non applicable aux cas incriminés”. Abondant dans le même sens, Me Djamel Benyoub, avocat du barreau de Béjaïa, estime, quant à lui, que la détention préventive décidée par la justice à l'encontre des personnes interpellées pour le fait d'avoir brandi l'emblème amazigh est contraire même au code pénal dont l'article 1er stipule qu'aucune poursuite n'est autorisée pour un acte qui n'est pas cité comme un délit dans la loi, encore moins dans l'article 79 sorti par la justice. “Les mis sous mandat de dépôt sont accusés d'atteinte à l'unité nationale.

Ce n'est pas du tout le cas. S'ils ont brandi l'emblème amazigh qui fait partie de l'identité nationale, cela ne peut être interprété en tant que tel. Ce n'est pas possible”, regrette l'avocat pour qui cette décision “juridiquement injustifiée” cache mal “l'instrumentalisation” de la justice. Par ailleurs, si dans le reste des wilayas du pays, les personnes arrêtées pour le même motif ont toutes été

relâchées, celles interpellées dans la capitale ont été en majorité placées sous mandat de dépôt.

Pourquoi ce deux poids, deux mesures ? Les deux avocats ne trouvent pas de réponse, encore moins d'arguments juridiques qui justifieraient les décisions contradictoires de la justice d'un même pays, si ce n'est, pensent-ils, que l'objectif recherché par les tenants du pouvoir est d'empêcher, par n'importe quel moyen, les manifestations dans la capitale. C'est, en effet, la seule explication qui justifierait l'acharnement des services de sécurité un peu "plus dosé" à Alger par rapport au reste des régions du pays. La capitale étant la "vitrine du pays" scrutée par les chancelleries et les médias étrangers.

Farid Abdeladim

**Liberté, 04.07.2019, COLLECTIF LIBERTÉS DIGNITÉ CITOYENNETÉ,
Solidarité avec les prisonniers d'opinion,**

Lettre ouverte au Procureur général d'Alger

Monsieur le Procureur général, Plusieurs manifestants pacifiques arrêtés les vendredis 21 et 28 juin ont été inculpés pour “atteinte à l'unité nationale” et placés sous mandat de dépôt. Unique pièce à conviction dans le dossier de cette sinistre mise en scène : l'emblème amazigh, symbole de l'identité et de la culture nord-africaines, déployé aux côtés du drapeau national. Le procès qui se prépare contre ces citoyens, que l'on veut frapper pour l'exemple, est une forfaiture qui rappelle une triste époque que nous croyions révolue, un attentat contre les libertés, une violation des lois de la République, un mépris de la Justice. C'est surtout un impardonnable crime contre la cohésion nationale, que des millions de compatriotes ont déjà condamné, en scandant “Les Algériens, khawakhawa”. Il vient s'ajouter à la condamnation de Hadj Ghermoul, qui a dit “Non au 5e mandat” avant tout le monde, et à la mort programmée de Kamal-Eddine Fekhar, coupable de désobéissance civique malgré les offres indécentes du sérail. Dernière victime de cette agression liberticide contre l'Algérie, ses valeurs et son histoire, Lakhdar Bouregâa, officier de l'ALN, a été jeté en prison et ciblé par une violente campagne d'injures et de dénigrement. Monsieur le Procureur général, Ce procès sera également le nôtre !

Pour avoir participé aux mêmes manifestations que les détenus que vous vous apprêtez à sacrifier pour sauver un régime délinquant ;

Pour avoir déployé le même emblème amazigh ; Par solidarité avec les victimes de la répression et de l'arbitraire ;

Les signataires demandent à être inculpés pour “atteinte à l'unité nationale”. Le jour du procès, nous serons dans le box des accusés, unis dans la diversité de nos convictions, pour vous dire une fois encore :

Yetnehaw ga3 - Ad ruhenakw - Tout le monde dégage !

Par Rédaction nationale

**Liberté, 06.07.2019, INTERDICTION DU DRAPEAU AMAZIGH,
Amnesty appelle à la libération des détenus,**



L'organisation non gouvernementale, Amnesty international, a appelé, jeudi dernier, à la libération des manifestants détenus qui avaient brandi le drapeau amazigh et qui avaient été arrêtés lors des 18e et 19e vendredis de mobilisation populaire contre le système et ses symboles. “Les autorités algériennes ont intensifié leur répression contre les manifestants pacifiques, avec l’arrestation d’au moins 41 personnes ces derniers jours pour avoir brandi le drapeau amazigh lors de plusieurs manifestations à travers le pays ou pour l’avoir eu en leur possession”, a dénoncé Amnesty International dans un communiqué rendu public sur son site en ligne. Tout en interpellant le pouvoir en place à respecter et à protéger les droits à la liberté d’expression, d’association et de réunion pacifique pendant les manifestations, cette organisation a appelé “les autorités algériennes à libérer immédiatement et sans condition les 34 manifestants toujours en détention (...) Ces arrestations constituent une attaque flagrante contre au droit à la liberté d’expression et au rassemblement pacifique. Personne ne devrait être harcelé, intimidé, arrêté ou poursuivi simplement pour avoir porté le drapeau amazigh ou l’avoir eu en sa possession”. Pour Amnesty, “les autorités algériennes doivent libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues simplement pour avoir porté le drapeau amazigh et abandonner toutes les charges retenues contre elles. Elles doivent également mettre fin aux arrestations de manifestants pacifiques”.

Enfin, Amnesty International rappelle que les mis en cause en détention ont été accusés d’avoir porté atteinte à l’intégrité du territoire national. Si elles étaient reconnues coupables, elles risqueraient jusqu’à 10 ans de prison et une amende de 3 000 à 70 000 DA.

Par Farid BELGACEM

Liberté, 06.07.2019, CONFÉRENCE DE DIALOGUE DES FORCES DU CHANGEMENT, La société civile en rangs dispersés,

Les syndicats et organisations nationales, membres des dynamiques de la société civile, iront à la conférence de dialogue en rangs dispersés. C'est là, la décision à laquelle ont abouti deux réunions ayant regroupé, la semaine écoulée, les trois dynamiques de la société civile que sont le Collectif de la dynamique de la société civile pour une transition démocratique, les dynamiques autour de la Confédération des syndicats algériens et les dynamiques du Collectif civil pour le changement.

Un dirigeant syndical proche de la Confédération des syndicats algériens (CSA) a indiqué, dans ce sens, qu'à la suite d'une réunion tenue jeudi dernier, les membres de cette dynamique ont décidé d'aller à cette conférence, à titre individuel, parce qu'"il y avait des pour et des contres". "On a décidé que si on devait y aller, ce serait en qualité d'observateurs, mais pas pour être partie prenante de cette rencontre", a affirmé le secrétaire général du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef), qui rappelle la résolution de son syndicat de ne pas participer à tout dialogue et à toute élection tant que les détenus politiques et d'opinion ne sont pas libérés. L'autre raison de cette décision est liée au fait que la conférence de dialogue initiée par les forces du changement "ne réunit pas tous les partis politiques et toute la société civile, comme nous aurions souhaité le faire". Il a révélé que des contacts ont été pris avec le FFS et le RCD pour les convaincre de participer ce samedi, mais ils ont refusé d'y aller. "Mais pour nous, il était important de rapprocher tous les Algériens." Et notre interlocuteur d'ajouter : "On a constaté que c'est comme si la rencontre en question allait dans le sens de la proposition du pouvoir. Leur plateforme est pareille à celle d'El-Kseur : scellée et non négociable", en expliquant que "tout est décidé à l'avance, en sus du fait que dans leur feuille de route, ils ne font aucun préalable au dialogue, dont la libération des détenus politiques et d'opinion". Aussi, "pour les initiateurs de la conférence, l'objectif est l'élection présidentielle, mais nous leur disons non".

En outre, la dynamique des associations de la société civile qui gravitent autour du RAJ, les Ligues des droits de l'Homme et SOS disparus ont décidé d'y prendre part à travers une délégation de 7 personnes, dont la participation consistera à mettre à profit cette conférence pour plaider leur propre initiative, qui rejette la tenue de l'élection présidentielle "dans les plus brefs délais". Les dynamiques de la société civile plaident, quant à elles, en faveur d'une période

de transition de six mois à une année comme adoptée lors de la conférence de la société civile.

Par Amar Rafa

Liberté, 07.07.2019, DÉCÈS DU DR KAMAL-EDDINE FEKHAR, La famille dénonce le blocage du rapport d'autopsie,



Les mésaventures de la famille du défunt Kamal-Eddine Fekhar avec l'institution judiciaire ne sont pas près de connaître leur épilogue.

Hier encore, la famille Fekhar a dénoncé le procureur général près le tribunal de Ghardaïa, qu'elle accuse d'avoir "confisqué le rapport d'autopsie" effectuée sur la dépouille du défunt Dr Fekhar. La famille dénonce, également, "un abus d'autorité" de la part du procureur général. Selon Me Salah Dabouz, avocat de la famille, "le procureur de la République près le tribunal de Ghardaïa a refusé de remettre le rapport de l'autopsie sans être au préalable autorisé par le procureur général". L'avocat n'a souligné que Mme Zahira Fekhar, veuve du défunt, "s'était rendue chez le procureur de la République pour récupérer le rapport. En vain". Il a précisé, à ce propos, que le procureur de la République "avait demandé à Mme Fekhar de déposer une demande dans ce sens, et c'est ce qu'elle a fait, mais toujours en vain, puisque le procureur de la République n'a pas été autorisé par le procureur général à remettre une copie du rapport à la famille".

Me Dabouz considère que la famille du défunt Fekhar "est en droit d'accuser les autorités judiciaires de Ghardaïa de vouloir l'empêcher de connaître les raisons du décès du Dr Fekhar". L'avocat a souligné, à ce propos, que "la confiscation" du rapport d'autopsie "pourrait être une manœuvre pour cacher au moins une partie de la vérité sur la mort de Kamal-Eddine Fekhar". Il a expliqué que ce rapport peut confirmer "une partie des accusations portées contre cinq responsables au niveau de Ghardaïa", à savoir "la négligence qui a entraîné la mort de Fekhar", ou bien, a-t-il ajouté, "certains cherchent peut-être à cacher quelque chose de plus grave encore que la négligence". Il faut rappeler que le Dr Fekhar est décédé le 28 mai dernier alors qu'il était en détention. Sa famille a déposé plainte contre le wali de Ghardaïa, Azzedine Mechri, le procureur général près la cour de Ghardaïa, Mohamed Bensalem, le juge d'instruction de la

première chambre du tribunal de la ville, le directeur de la prison de Ghardaïa et le directeur de l'hôpital Brahim-Tirichine de la ville. Dans sa plainte, la famille Fekhar accuse les cinq responsables d'«allégation et imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de personnes, acte arbitraire ou attentatoire, soit à la liberté individuelle, soit aux droits civiques d'un ou de plusieurs citoyens, et non-assistance à personne en danger».

Mohamed Mouloudj

Liberté, 15.07.2019, L'ACTIVISTE EST ACCUSÉ D'“INCITATION À ATTROUPEMENT ARMÉ”, Skikda : Messaoud Leftissi condamné à 6 mois avec sursis,



La cour de Skikda a rendu son verdict hier dans l'affaire du jeune activiste Messaoud Leftissi, poursuivi pour “incitation à attroupement armé”. La condamnation a été de 6 mois de prison avec sursis, assortie d'une amende de 100 000 DA. L'activiste de 34 ans n'était pas présent à la barre car il est en détention à la prison d'El-Harrach, depuis le 21 juin dernier. Il a été arrêté et mis sous mandat de dépôt pour avoir porté l'emblème amazigh lors de la manifestation organisée à Alger.

Auparavant, le procureur avait requis une peine d'un an de prison ferme et une amende de 200 000 DA. Ses avocats qui ont demandé l'assistance par vidéoconférence, comme cela est couramment pratiqué lorsque les accusés sont détenus hors wilaya, ont essuyé un refus des juges. Dans une déclaration à Liberté, sa sœur Souad a affirmé que son frère n'a pas pu se défendre, ce qui est considéré comme un manquement à un droit élémentaire.

Le militantisme de l'activiste Messaoud Leftissi ne date pas du premier vendredi du hirak, puisque, en 2008 déjà, il avait organisé un sit-in contre l'ouverture des mandats pour Bouteflika et un autre sit-in en 2014 contre la loi de finances et vers la fin de 2015, il avait brandi une pancarte où était écrit “Ya îbad Ya îbad, Bouteflika ba3 leblad”, une sortie publique qui lui avait valu une première interpellation par la police avant d'être libéré quelques heures plus tard.

Avec l'avènement du mouvement pacifique, M. Leftissi, ingénieur d'État en automatique, s'est montré l'un des plus actifs dans le mouvement du 22 février, tantôt à Alger où il travaillait, tantôt à Skikda, sa ville natale. Sa première interpellation a eu lieu à Alger, lui valant un licenciement par son employeur une firme algéro-allemande (GIZ), alors qu'il était en période d'essai comme

conseiller technique senior en efficacité énergétique. Selon l'entourage de Leftissi, cette éviction est en relation avec son activisme dans le hirak. Il est connu aussi pour son engagement associatif dans l'association écologique Bariq 21 des énergies renouvelables.

Il représentera cette association à la COP21 en France, puis à la COP23 en Allemagne. Lors d'une marche à Skikda, il sera pris à partie par des personnes qui voulaient l'agresser, mais il sera soutenu par les manifestants venus à son secours. Nous avons trouvé son père Boukhmis abattu après le verdict, mais il reste toujours fier du parcours de son fils. Il nous déclarera : “Mon fils aime l'Algérie beaucoup plus que ceux qui la gouvernent.” Tout en condamnant l'attaque féroce de certains sur les réseaux sociaux : “Nous sommes une famille de révolutionnaires qui compte des chouhada.”

Il dira aussi que lui représente le passé et son fils l'avenir, mais ils ne peuvent briser l'élan de cette jeunesse avide de liberté et de démocratie. Son père revenait de la Sarl Sarep, à Skikda, où Messaoud a été recruté récemment et qui revendiquait un justificatif pour son absence, car il va recevoir sa première mise en demeure. Messaoud Leftissi est actuellement en détention provisoire à la prison d'El-Harrach suite à son arrestation lors de la manifestation du 21 juin pour “atteinte à l'unité nationale”. Il est accusé d'avoir brandi l'emblème amazigh, alors que selon sa sœur, lors de son arrestation, il était attablé dans un café et le drapeau amazigh était dans sa sacoche.

A. Boukarine

El watan, 18.07.2019, La tombe de Kamel Eddine Fekhar vandalisée,



La tombe de Kamel Eddine Fekhar, militant mozabite et défenseur des droits de l'Homme, a fait l'objet d'actes de destruction.

Le militant Kamel Eddine Fekhar, mort en détention, fin mai dernier, dérange toujours. Sa tombe, qui se trouve au cimetière d'El Alia à Alger, a été vandalisée, a alerté sa veuve, Mme ZahiraFekhar, qui a publié, sur sa page Facebook, des photos de la tombe attaquée par des inconnus.

Sur la stèle de la tombe du militant mozabite, il était écrit, avant sa destruction :
« Je meurs pour que vive le M'zab. Tué en prison ».

« Devrions-nous envisager de déplacer la dépouille de mon mari, KamalddineFekhar, hors du pays pour qu'il puisse reposer en paix ? », a écrit Mme ZahiraFekhar.

ELWATAN.COM

Le soir, 18.07.2019, DIALOGUE NATIONAL, La société civile dévoile ses treize personnalités,



Au moment où des informations font état de l'accélération du processus devant aboutir à un dialogue, le Forum civil pour le changement rend publique une liste de treize personnalités susceptibles de mener ce dialogue. Y figurent, entre autres, Djamila Bouhired, Karim Younès, Mustapha Bouchachi, LyèsMerabet et Taleb Ibrahim.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le Forum civil pour le changement a établi une liste « consensuelle » d'un panel de treize personnalités, aptes à chapeauter le processus de dialogue. C'était hier mercredi, au cours d'une conférence de presse animée à Alger.

Il s'agit, selon l'ordre dans lequel ce même forum les a classés dans ladite liste, de Djamila Bouhired, Taleb Ibrahim, Mouloud Hamrouche, Fatiha Benabou, Islem Benatya, Mustapha Bouchachi, Nacer Djabi, Nafissa Lahrech, Smaïl Lalmas, Lyès Merabet, Mokdad Sifi, Karim Younès et, enfin, Aïcha Zenaï. Selon quels critères ont-ils été choisis ? Abderrahmane Arar, président du Forum civil pour le changement, explique qu'il s'agit de personnalités ayant un « lien » avec le mouvement populaire, sans attaches politiques, sans ambitions politiques, n'ayant aucun lien avec le régime et, surtout, susceptibles d'être acceptées autant par la rue que par le pouvoir. D'où est venue l'idée d'une telle liste ? Abderrahmane Arar est catégorique :

il s'agit d'une initiative du Forum. Elle est, dit-il, « libre » et « indépendante » et se veut un prolongement du mouvement populaire.

En clair, le Forum n'a pas été mandaté, selon lui, pour faire cette proposition. Comment sera-t-elle accueillie ? Il faudra attendre, explique le président du Forum, la réaction de l'opinion publique, mais également des tenants du pouvoir. Il se peut, dit-il, que la liste fasse l'objet de discussions mais l'urgence, avance-t-il, est de pouvoir arriver à « une médiation » et à un dialogue en

provoquant le déclic pour mettre en place les mécanismes devant mener à la sortie de crise.

Abderrahmane Arar dit s'attendre à une réaction positive de la part de l'armée. La veille, le chef de l'Etat, recevant le Premier ministre , avait procédé à « l'examen des mesures que l'Etat compte mettre en place pour accompagner le processus de dialogue inclusif visant l'organisation de l'élection présidentielle, un processus qui sera conduit par un panel de personnalités nationales probes, indépendantes et crédibles, dont la composante, actuellement objet de contacts et de consultations, sera connue incessamment».

Les personnalités nationales qui conduiront le processus du dialogue pour l'organisation de la prochaine élection présidentielle seront «prochainement» connues, avait ajouté le communiqué de la présidence de la République.

La liste proposée hier par la société civile est-elle la même que celle que proposera le pouvoir ? Le suspense ne sera visiblement que de courte durée.

El watan, 20.07.2019, La 35e édition de son forum public empêchée, Le RAJ dénonce une «atteinte grave aux libertés»,

Le Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) dénonce énergiquement l'interdiction de la 35e édition de son forum, qui devait se tenir comme d'habitude sur une place publique, à côté de la Grande-Poste.

Ce forum se tenait normalement depuis le début du hirak le 22 février dernier, devenant ainsi un espace public de débat et de la libre expression. «La réappropriation de l'espace public comme espace de débat citoyen est l'un des acquis du mouvement du 22 février, ce dernier est plus que jamais menacé», estime Abdelouhab Fersaoui, président de cette organisation des jeunes Algériens.

«Au moment où les militants du RAJ s'apprêtaient à s'installer comme d'habitude pour commencer le débat avec la population autour du sujet du "Dialogue", la police présente en force sur les lieux a sommé les présents d'évacuer les lieux en disant que c'est fini, «vous ne pouvez plus organiser vos débats ici», explique M. Fersaoui dans un communiqué, considérant que le pouvoir «souffle le chaud et le froid, au moment où il appelle au dialogue pour trouver une issue à la crise comme il aime à le répéter, il empêche le dialogue dans la société».

«Il interdit des conférences, il réduit les espaces de manifestations, il met les Algériens en prison pour avoir porté le drapeau amazigh ou pour avoir exprimé une opinion», soutient-il.

Le RAJ voit cette interdiction comme «un autre indice révélateur de l'absence de volonté politique chez le pouvoir de répondre favorablement aux revendications légitimes des Algériennes et des Algériens qui manifestent pacifiquement depuis le 22 février et qui aspirent à la liberté et à exercer pleinement leur citoyenneté».

Cette interdiction vise aussi, estime le RAJ, à «étouffer » et «affaiblir le mouvement» en empêchant les Algériens de débattre et de se réunir. «Par cette répression, le pouvoir envisage d'en finir avec le hirak, il revient aux anciennes pratiques répressives d'avant le 22 février», dénonce encore cette organisation de la jeunesse, qui affirme qu'elle ne se laissera pas faire.

Le RAJ réitère dans ce sillage son engagement et son implication dans le hirak et considère que «la poursuite du mouvement est le seul garant face à ce pouvoir machiavélique qui ne cherche que son maintien».

Il réaffirme «l'urgence d'aller vers une période de transition». Cette organisation estime qu'«il ne peut y avoir de dialogue sans la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus d'opinion, cesser les interpellations, enlever l'embargo sécuritaire sur Alger, garantir les libertés démocratiques, notamment la liberté de réunion, de rassemblement, d'associations, d'expression et de presse».

Pour le RAJ, seule la poursuite de la mobilisation va faire cesser les atteintes aux libertés. Il appelle ainsi «toutes les forces vives à se mobiliser pacifiquement pour défendre les libertés démocratiques, l'un des fondements d'un Etat de droit et à créer des synergies pour déjouer toutes tentatives du pouvoir qui visent à casser le mouvement».

MOKRANE AIT OUARABI

Le soir, 23.07.2019, Abderrahmane Arar, président du forum civil, au Soir d'Algérie : «Nous avons des contacts informels avec l'armée et la présidence»,



Parmi toutes les initiatives lancées, il semble que le pouvoir ait tranché en faveur de celle du Forum civil pour le changement, composé de quelques dizaines d'associations, en vue de sortir de la crise que traverse le pays. En plus de l'accueil favorable affiché par la présidence de la République, à l'annonce du panel de médiation, des contacts informels sont établis entre les autorités officielles et les membres du Forum.

Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - Le président du Forum, Abderrahmane Arar, a confirmé l'existence de tels contacts, hier lundi, tout en affirmant que l'ancien chef de gouvernement, Mokdad Sifi, a donné son accord de principe pour figurer au sein du panel qui mènera la médiation pour le dialogue.

«Il y a des canaux informels de contacts avec les autorités officielles qui ont commencé à prendre ce chemin », a-t-il affirmé, en réponse à notre question.

Ces contacts informels sont-ils établis avec l'institution militaire ou plutôt avec la présidence ?

«A tous les niveaux», a-t-il précisé, estimant que, désormais, «la balle est dans le camp des décideurs».

«L'essentiel, c'est le mandat et l'installation du panel. Dès que les choses seront officielles, il y aura le contact officiel», a-t-il ajouté.

Dans l'impossibilité de faire passer sa feuille de route qui consiste en l'organisation de l'élection présidentielle dans les plus brefs délais, principalement en raison de l'opposition massive et radicale des millions de manifestants de chaque vendredi, le pouvoir a, décidément, opté pour la démarche du Forum civil pour le changement qui plaide pour un dialogue autour de la présidentielle, conditionnée par certains préalables.

Les deux démarches (celle du pouvoir et celle du Forum que préside Abderrahmane Arar, président du réseau NADA pour la défense des droits des enfants) se ressemblent en plusieurs points et évacuent toute transition du processus de règlement de la crise, contrairement aux initiatives des Dynamiques de la société civile et des Forces de l'alternative démocratique.

La démarche du Forum est critiquée par certains acteurs politiques qui y voient «une inspiration du pouvoir» et même «une sous-traitance politique avec le pouvoir».

Cependant, les personnes contactées par le Forum civil pour figurer dans le panel ont toutes posé certaines conditions à satisfaire avant l'entame de tout dialogue.

Abderrahmane Arar a confirmé que l'ancien chef de gouvernement, Mokdad Sifi, a donné son accord de principe, tout en posant ses conditions.

«Comme toutes les personnes contactées, il a posé les mêmes conditions visant à mettre en place un climat de confiance, à travers des mesures d'apaisement, pour la réussite du dialogue. Nous sommes d'accord pour ça. On ne peut pas aller vers un dialogue dans un climat délétère», a souligné notre interlocuteur, précisant que ces conditions, dont la libération des détenus d'opinion, sont des revendications populaires.

Notre interlocuteur poursuivra : «Le dialogue est une nécessité. On a fait le déclic. Il y a de bonnes réactions, des critiques, des réponses officielles dans le bon sens, il y a d'autres listes qui circulent. La balle est dans le camp des décideurs. Ils doivent élargir au maximum les concertations au panel des personnalités qui fait le consensus.»

Une donne à ne pas négliger, toutefois. Entre le plan du pouvoir et les initiatives des partis politiques et des organisations de la société civile, il y a les millions de manifestants qui jurent chaque vendredi de ne pas rentrer chez eux, tant que les objectifs de la Révolution ne sont pas atteints.

Karim Aimeur

Le soir, 25.07.2019, Estimant que son affaire avec la justice n'a pas été réglée, L'avocat Salah Dabbouz poursuit sa grève de la faim,



La justice de Ghardaïa a décidé, hier mercredi, de lever le contrôle judiciaire sous lequel se trouvait l'avocat et militant des droits de l'Homme Salah Dabbouz. Celui-ci estime, cependant, que cette décision ne reste qu'une «demi-victoire» car son affaire se poursuit en violation des lois.

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - «La levée du contrôle judiciaire qui me frappait ne règle pas le problème, fait savoir l'avocat, puisqu'ils ont renvoyé mon dossier devant un tribunal qui doit me juger sans qu'une instruction ait eu lieu au préalable (...) le juge d'instruction a refusé de m'entendre à deux reprises auparavant et maintenant on renvoie mon dossier sans appliquer la loi qui veut que mon affaire soit d'abord instruite.» Il y a trois semaines, Me Dabbouz avait pris la décision d'entamer une grève de la faim, qui aura duré trois semaines, pour protester contre la décision de le placer sous contrôle judiciaire dans une affaire concernant également le défunt Fekhar et Hadj Brahim Aouf, syndicaliste à Ghardaïa.

La mesure le contraignait à se déplacer trois fois par semaine à Ghardaïa pour signer un procès-verbal devant le juge en charge de son dossier. «Une véritable torture, affirme celui-ci, car je devais quitter mon travail qui est à Alger et me rendre à plus de 600 km de là pour pointer, j'ai fait une grève de la faim pour contester ce contrôle judiciaire et aussi pour contester le déni de justice, mais je constate que mon objectif n'a pas encore été atteint et je poursuivrai donc ma grève», a-t-il fait savoir hier mercredi. La décision de lever son contrôle judiciaire ainsi que celui de Hadj Brahim Aouf, militant des droits de l'Homme et ancien compagnon de cellule de feu Fekhar, avait été accueillie comme une victoire résultant de la mobilisation mise en place pour soutenir l'avocat mais aussi une sorte de signal d'apaisement de la part des autorités à la recherche d'une amorce de dialogue pour le dénouement des événements que traverse le pays. Iront-elles plus loin pour le règlement de l'affaire de Me Salah Dabbouz ?

Abla Chérif

El watan, 29.07.2019, Migrants subsahariens : Nouvelle opération d'expulsion entamée,



Après plusieurs mois d'accalmie sous l'effet du hirak, les opérations d'expulsion des migrants subsahariens auraient repris ce vendredi. On évoque la rétention d'une centaine de migrants, dont beaucoup d'enfants et de femmes.

En effet, selon la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), une centaine de migrants, dont des demandeurs d'asile et des réfugiés, auraient été «raflés» par la gendarmerie à Alger. Les interpellations auraient commencé dans l'après-midi du vendredi 26 juillet.

Des femmes, des enfants et des mineurs non accompagnés, demandeurs d'asile, auraient été arrêtés du côté de Aïn Allah. L'arrestation et la rétention dans un centre à Dély Ibrahim d'un jeune Congolais de 14 ans et d'un Ivoirien de 13 ans, deux demandeurs d'asile, seraient confirmées. «Les autorités algériennes semblent revenir aux opérations de rafle des migrants pour les emmener en bus jusqu'aux frontières sud et les y abandonner. Nous avons été informés de cette opération par le biais de la sœur d'un migrant arrêté dans l'après-midi du vendredi en compagnie de plusieurs autres. D'après les informations que nous avons pu recueillir, ils seraient quelque 80 à 100 personnes arrêtées», déclare Moumène Khalil, avocat et secrétaire général de la LADDH, qui confirme la présence de plusieurs migrants enregistrés au niveau du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) comme demandeurs officiels d'asile en Algérie. Selon ses dires, ces migrants seraient encore à Alger, mais l'opération de leur transfert vers Tamanrasset pour expulsion serait en cours.

ISMA BERSALI

Huffpostmaghreb, 29.07.2019, Invitation du panel : Mokrane Aït Larbi décline l'offre,



Vingt-quatre heures après l’invitation du panel chargé de la médiation et du dialogue par la présidence de la République, à 23 personnalités pour renforcer leur rang, l’avocat Mokrane Aït Larbi, une des personnalités sollicitées se dit “opposé à tout dialogue rejeté par la révolution pacifique”. dans un post sur sa page facebook, Me Aït Larbi a été clair. Il ne prendra pas part à un dialogue balisé par le pouvoir. “je ne peux envisager un dialogue dont les règles sont dictées par le pouvoir”.

“Mon nom a été cité parmi une liste de personnes invitées par la Commission nationale de médiation et de dialogue à répondre ”à l’appel de la patrie”.

Pour Mokrane Aït Larbi il ya nécessité de faire le distinguo entre “l’appel du pouvoir” et “l’appel de la patrie.”

Affirmant que le principe du dialogue ne pouvant être rejeté étant “un moyen de rapprocher des opinions dans le but de régler des crises”, Mokrane Aït Larbi rappelle que le seul objectif recherché par le pouvoir est “la préparation de l’élection présidentielle.”

Pour l’avocat, “aucun dialogue, quels que soient ses objectifs et sa composante, ne peut aboutir avant la prise par le pouvoir de mesures d’apaisement tangibles, et des garanties suffisantes de respect des droits et des libertés”. De ces garanties et préalables, il a cité “la libération inconditionnelle de tous les prisonniers d’opinion, la cessation du bâillonnement des libertés publiques individuelles et collectives, et de la violation des droits de l’Homme, prévus dans le Pacte international ratifié par l’Algérie et inséré dans son droit positif, l’interdiction de l’usage de la violence par les organes de sécurité contre les manifestants pacifiques et la prise de mesures disciplinaires et pénales contre les agents et leurs officiers qui recourent à la violence sans motif légal, le respect de la libre circulation et la levée du quadrillage injustifié de la ville d’Alger tous les mardis et vendredis, l’exclusion de tous les symboles de la corruption issus du système,

la levée de l'interdiction de l'emblème berbère, l'ouverture des médias au débat libre et contradictoire, la prise de mesures claires et rigoureuses en vue de mettre les chaînes de télévision privées au service de l'information, sans discrimination de temps d'antenne entre les partisans du pouvoir et ses opposants”.

Pour rappel, le panel de personnalités chargé de mener la médiation pour le dialogue, présidé par Karim Younes a été reçu jeudi dernier par le chef d'Etat par intérim, Abdelkader Bensalah. Il a lancé hier une invitation à plusieurs autres personnalités de rejoindre cette commission.

Rédaction du HuffPost Algérie

El watan, 29.07.2019, Mostefa Bouchachi rejette l'offre de l'Instance de dialogue et de médiation,



Les refus pleuvent sur l'instance de dialogue et de médiation qui a appelé, hier, 23 personnalités à « répondre à l'appel de la patrie ». Après Mokran Ait Larbi et Mouloud Hamrouche, c'est au tour de Mostefa Bouchachi de décliner l'invitation de cette instance présidée par Karim Younes.

« Je ne pense pas que les conditions soient réunies pour participer à cette commission », a indiqué lundi Me Mostefa Bouchachi, sur sa page Facebook, en réponse à l'invitation de l'Instance de dialogue et de médiation.

Me Bouchachi a rappelé les préalables à l'ouverture du dialogue, à savoir : « la libération des détenus d'opinion. La cessation du harcèlement contre les manifestants pacifiques (interpellations, empêchement des manifestants d'accéder à la capitale). L'ouverture des médias public et privé à toutes les opinions et les sensibilités. L'ouverture de l'espace public. La levée des entraves au travail des activistes. La satisfaction de la revendication du Hirak portant départ des symboles du régime ».

En plus de ces conditions, ajoute l'ancien président de la Laddh, « il faut qu'il ait des garanties que le pouvoir répondra favorablement aux résultats du dialogue ». Et de conclure : « vu que ces conditions ne sont pas réunies, j'annonce que je ne participerai pas à la commission de dialogue et de médiation ».

Mostefa Bouchachi n'a pas manqué toutefois d'affirmer sa disponibilité à « œuvrer pour la réussite de tout dialogue sérieux qui prend en considération les revendications du Hirak ».

Le soir, 29.07.2019, Conduite du dialogue, Le Forum civil pour le changement s'explique,



Le Forum civil pour le changement qui a proposé 13 personnalités pour conduire la médiation pour le dialogue, veut lever «les équivoques et préjugés» ayant entouré sa démarche, suite aux critiques acerbes qu'elle a suscitées.

Il a expliqué, dans un communiqué rendu public hier dimanche, que le dialogue voulu «est un dialogue indépendant conduit par des personnalités avec un mandat officiel et de larges prérogatives et dans lequel la bande n'a aucune place ; un dialogue qui constitue la rupture avec l'ancien régime, y compris les partis qui ont participé à l'alliance présidentielle pour soutenir le cinquième mandat».

L'association de Abderrahmane Arar a ajouté que les parties concernées par ce dialogue sont les différentes composantes du peuple, précisant que le pouvoir actuel (présidence et ANP) n'y sont pas partie prenante.

«La mission de l'instance de dialogue national est de conduire et gérer le dialogue entre les parties concernées et nous proposons son renforcement par d'autres personnalités et experts. Cette instance ne représente pas le hirak, ni le peuple et n'est pas son porte-parole», souligne le Forum civil pour le changement.

Il affirme qu'après les consultations qu'organisera l'instance, une conférence nationale sera tenue afin d'entériner les décisions du dialogue.

Pour ce Forum, la réussite du dialogue exige des mesures d'apaisement et de confiance à prendre par le pouvoir. Il s'agit, entres autres, de la libération des détenus du hirak et ceux d'opinion, libération des médias, lever des restrictions sur les marches et départ du gouvernement Bedoui.

Karim Aimeur

Lesoir d'Algérie, 30.07.2019, Plusieurs personnalités parmi les 23 sollicitées déclinent son offre, La mission du panel se complique,



Rejeté lors des manifestations du 23e vendredi de mobilisation nationale contre le système politique, le panel de dialogue qui, avec ses missions et prérogatives s'apparente à une instance de transition non assumée en tant que tel, se confronte à un autre rejet : les principales personnalités appelées à l'intégrer déclinent l'offre. Mouloud Hamrouche, Mokrane Aït Larbi, Lyes Merabet, Djamila Bouhired, Drifa Ben M'hidi sont les premiers à le faire.

Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - Voulant sans doute donner une autre envergure à l'instance, Karim Younès et ses collègues, ont lancé un appel à 23 personnalités puisées dans les rangs des anciens responsables, des activistes de la société civile et des figures de la Révolution de 1954 qui jouissent d'une certaine crédibilité au sein de la société.

Ainsi, on a invité l'ancien chef du gouvernement, Mouloud Hamrouche dont le poids politique est incontestable, l'icône de la Révolution Djamila Bouhired et la sœur de Larbi Ben M'hidi, Drifa, les célèbres avocats Mostefa Bouchachi et Mokrane Aït Larbi et l'une des figures les plus en vue du monde syndical de ces dernières années, Lyes Merabet.

Mais les réponses de plusieurs personnalités sont plutôt négatives. L'ancien chef du gouvernement, Mouloud Hamrouche, cité dans presque toutes les démarches de dialogue, a rejeté l'offre, précisant qu'il n'est candidat à aucune élection ou instance de transition.

«Je souhaite rappeler aux honorables membres du panel et des forums, ma déclaration du 18 avril dernier où j'indiquais que je ne serais pas candidat à d'éventuelles instances de transition ou élection», a-t-il souligné dans un communiqué répercuté par l'agence officielle.

Mouloud Hamrouche a expliqué que «le mouvement unitaire et pacifique du peuple a, depuis le 22 février dernier, neutralisé, momentanément, une série de facteurs de déstabilisation et stoppé d'imminentes menaces».

Selon lui, ces menaces n'ont pas disparu pour autant et sont toujours en gestation.

«Il revient à ceux qui sont aux commandes d'agir, de répondre au Hirak et de mobiliser le pays pour lui éviter les pièges d'un chaos», a-t-il lancé. Comme Hamrouche, l'avocat Mokrane Aït Larbi a réagi en affirmant qu'il ne participera à aucun dialogue rejeté par la révolution pacifique.

«Mon nom a été cité parmi une liste de personnes invitées par la Commission nationale de médiation et de dialogue à répondre ‘à l'appel de la patrie’. Nous devons faire la part des choses entre l'appel du pouvoir et l'appel de la patrie. Sur le principe, le dialogue est un moyen de rapprocher des opinions dans le but de régler des crises. Mais le seul objectif de ce dialogue tracé par le pouvoir ne dépasse pas la préparation de l'élection présidentielle», a-t-il expliqué dans un communiqué.

Les conditions du dialogue absentes

Refusant d'envisager un dialogue dont les règles sont dictées par le pouvoir, l'avocat soutient qu'aucun dialogue, quels que soient ses objectifs et sa composante, ne peut aboutir avant la prise par le pouvoir de mesures d'apaisement tangibles et l'offre de garanties suffisantes de respect des droits et des libertés. Parmi ces mesures, il cite la libération inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion, la cessation du bâillonnement des libertés publiques individuelles et collectives, l'interdiction de l'usage de la violence par les organes de sécurité contre les manifestants pacifiques, le respect de la libre circulation et la levée du quadrillage injustifié de la ville d'Alger, l'exclusion de tous les symboles de la corruption issus du système, la levée de l'interdiction de l'emblème berbère, l'ouverture des médias au débat libre et contradictoire et la prise de mesures claires et rigoureuses en vue de mettre les chaînes de télévision privées au service de l'information.

Le syndicaliste, Lyes Merabet, et Drifa Ben M'hidi ont, eux aussi, décliné l'offre du panel dans des déclarations médiatiques.

«Je suis intimement convaincue que le dialogue doit être confié aux jeunes qui mènent le Hirak et non aux vieux ni aux gens d'âge mûr comme moi», a déclaré

Drifa Ben M'hidi alors que Lyes Merabet a affirmé que les conditions favorables au dialogue sont absentes.

Djamila Bouhired, l'icône de la Révolution algérienne a elle aussi décliné l'offre.

«Alors que des patriotes sont jetés en prison pour délit d'opinion, dont un officier de l'ALN, le frère Lakhdar Bouregaâ, il ne peut y avoir de dialogue avec ceux qui nous menacent et nous accusent de trahison», avait souligné Djamila Bouhired en exprimant sa solidarité «avec le peuple en lutte pour son émancipation citoyenne, dans la liberté, la dignité et la démocratie».

Avant-hier, le panel a expliqué que son appel aux 23 personnes «répond à la volonté du Mouvement populaire lors du 23e vendredi de manifestations à renforcer les rangs de la Commission par d'autres personnalités dans le but de garantir le succès du processus de dialogue national».

C'est dire que la mission du panel ne s'annonce pas de tout repos.

Karim Aimeur

Huffpostmaghreb, 30.07.2019, Panel de dialogue et de médiation : Bouchachi dit non,



L'invitation à rejoindre le panel de dialogue et de médiation présidée par Karim Younes ne trouve pas bon écho chez bon nombre des personnes sollicitées pour y prendre part. L'avocat Mostefa Bouchachi dit à son tour non à l'invitation qui lui a été adressée la veille par les panelistes.

Dans un post sur son compte facebook, l'avocat décline l'invitation et explique les raisons de ce refus. "Les données et conditions de la tenue d'un dialogue national ne sont pas réunies", estime Me Bouchachi.

Me Bouchachi rappelle, dans ce sillage, qu'il n'est pas opposée à l'idée du dialogue mais estime que la situation actuelle ne s'y prête pas. Il rappelle aussi les conditions pour la réussite de tout dialogue notamment celles relatives aux droits des citoyens, aux libertés mais surtout aux vrais gages de sérieux des autorités qui permettent de croire que le pouvoir appliquera les décisions issues des discussions. "Tout cela n'est pas encore réuni. C'est pourquoi j'annonce ma non participation à ce panel de dialogue et de médiation".

Avec le refus de Me Bouchachi, le nombre de personnalités influentes qui ont décliné l'invitation de Karim Younes a atteint les six. Il s'agit de Djamila Bouhired, Drifa Ben M'hidi, Me Mokrane Aït Larbi, Mouloud Hamrouche et le syndicaliste Lyes Merabet. L'association des Oulémas musulmans temporels temporelise encore pour donner sa réponse d'ici demain.

HuffPost Algérie

Elwatan, 30.07.2019, Saïd Salhi. Vice-président de la LADDH : «Le pouvoir cherche des sous-traitants pour sa feuille de route»,



Le panel des personnalités «appelé à faciliter le dialogue en vue d’obtenir le consensus le plus large possible sur les conditions et modalités d’organisation de l’élection présidentielle» a été constitué autour de Karim Younès. Des animateurs du mouvement du 22 février, approchés pour apporter leur contribution, n’ont pas pu prendre part au panel, à l’instar de NacerDjabi et de vous-même...

Je tiens à préciser d’emblée qu’il s’agissait d’un panel de médiation et de facilitation pour un dialogue entre le pouvoir et la société (partis politiques, société civile et animateurs du hirak). Normalement, dans toute médiation, les médiateurs devaient être neutres, c’est-à-dire non partie prenante au conflit. Dans notre cas, y a-t-il des personnes neutres ? Le mouvement du 22 février a imposé une décantation entre les partisans du système, qui sont d’ailleurs rejetés, et les partisans du hirak. Personnellement, j’ai accepté de répondre à l’invitation de Karim Younès, tout en sachant que la médiation ne peut avoir lieu si le pouvoir ne l’accepte pas. Avant de répondre à cette invitation, j’ai pris la précaution d’informer les ami(e)s militant(e)s proches. J’ai aussi partagé la suite du contenu des tractations et ai été à l’écoute des membres de notre Collectif. D’autres espaces de la société civile devaient être informés par les personnalités contactées dans le panel au même titre que moi.

Pour ce qui est du dialogue, le pouvoir a décliné sa feuille de route depuis le début du mouvement. Il veut aller à l’élection présidentielle avec quelques rafistolages. Il n’a pas bougé dans sa position jusqu’à présent. J’ai été contacté pour faire partie de ce panel de médiation. Karim Younès était déjà choisi comme coordonnateur et il devait former un panel de 6 membres. Dès la première rencontre avec lui, j’ai tenu à rester moi-même et surtout fidèle à mon engagement dans le hirak, qui est aussi le prolongement d’un long combat pour le changement du système. Le panel était censé être indépendant pour faciliter

un dialogue ouvert et sincère, avec une mission de médiation. Il n'avait pas la prétention de représenter ou de se substituer aux parties au dialogue qui interviendraient en deuxième étape. Le pouvoir tenait à sa feuille de route, comme l'opposition d'ailleurs, ce qui est normal, mais j'ai exigé à ce que le dialogue ne soit pas exclusif ou imposé autour de la présidentielle.

J'ai expliqué que cette option ne fait pas consensus dans la société. J'ai présenté les différentes feuilles de route en mettant en avant deux grandes tendances : celle qui plaide pour la présidentielle et l'autre pour un processus constituant. J'ai expliqué ma position personnelle, à savoir que je suis partisan de ceux qui plaident pour le changement de la Constitution avant la présidentielle. J'ai largement expliqué les détails des tractations qui ont eu lieu avant l'installation du panel de M. Younès. Partant des préalables exigés qui sont d'ailleurs ceux de la majorité de la classe politique et de la société civile, on ne peut pas aller vers une médiation dans un climat de répression ; il s'agit de mesures d'apaisement comme gage de bonne volonté du pouvoir à aller vers le changement. La rue a perdu confiance et jusque-là toutes les propositions qui sont venues du pourvoir ont échoué.

Il faudrait donc alors un signal fort en direction de la rue pour réunir les bonnes conditions et ramener la sérénité et un minimum de confiance. Nous avons longtemps échangé au sujet des modalités de mise en place du panel et de son mandat. Il n'était pas question que ce panel soit installé par le chef de l'Etat, qui est partie au conflit et au futur dialogue, c'est ce que nous avons refusé, moi, MM. Djabi, Merabet et Islam Attia. Pour que nous rejoignons le panel, nous avons aussi exigé à ce que les préalables soient réalisés d'abord, la rue ayant perdu confiance dans le pouvoir. Notre démarche de groupe, les concertations qu'on a menées en externe, les préalables n'ont pas été du goût du pouvoir. Les tenants du pouvoir voulaient nous voir individuellement, je dirai même nous couper du hirak.

Justement, le pouvoir réel a-t-il voulu imposer ses hommes dans ce groupe et en écarter d'autres ?

Dans nos discussions, j'ai posé le rôle et la place de l'armée dans ce processus, M. Younès m'a rassuré que l'armée n'interviendrait pas et respecterait les résolutions du dialogue. C'était Karim Younès qui était notre interface, les discussions étaient franches et sereines, les choses se sont précipitées au dernier moment, mercredi soir, je dirai même la nuit après notre dernière réunion, nous

les quatre membres du panel. Ils se sont rendu compte qu'ils se sont trompés de personnes.

Ils ont alors décidé de faire appel, en catimini et dans la précipitation, à d'autres pour présenter le panel au chef de l'Etat. Pour cela, des personnes ont été mises à contribution, notamment le nouveau président de l'APN. Le témoignage spontané de Abdelwahab Bendjelloul (syndicaliste, membre du Cnapeste, ndlr) est édifiant : il a expliqué comment il a été contacté à 21h et comment il a fait son déplacement en catastrophe à la Présidence sans savoir grand-chose de ce dont il s'agissait. C'est pathétique comme manœuvre. Le pouvoir n'a pas appris la leçon, même en pleine révolution populaire. C'est ce qui me conduit à parler de la mauvaise volonté du pouvoir pour aller à une solution à la hauteur des attentes du peuple. Il cherche en fait des sous-traitants pour sa feuille de route.

Accepter de telles manœuvres, c'est perdre toute sa crédibilité. Il faudra se poser la question : qui a décidé de changer le panel et pourquoi ? Seul Karim Younès peut répondre, sinon l'avenir nous le dira. Pour ma part, je considère que la mission de médiation a perdu sa crédibilité du fait qu'elle accepte de troquer son indépendance, contre je ne sais quoi. Elle a dévié du principe qui a présidé à sa création, du moins si je m'en tiens aux premières discussions qui ont eu lieu entre nous.

Mais je présume déjà qu'elle s'est alignée sur la feuille de route du pouvoir qui tente d'imposer la tenue de l'élection présidentielle avec quelques concessions techniques, notamment la mise en place de la commission indépendante de l'organisation des élections et l'amendement du code électoral. Une grande partie de l'opinion a déjà exprimé ses doutes et ses réserves sur un éventuel deal qui, semble-t-il, s'achemine vers un candidat soft de l'opposition partisane de l'élection présidentielle : le nom de M. Benflis est déjà avancé. Le pouvoir n'a pas abandonné son plan qui vise à dynamiter le mouvement et le diviser. Il espère opérer une nouvelle recomposition autour de cette élection.

Après les «menaces» de Karim Younès, le panel a lancé, samedi, un appel à 23 personnalités pour rejoindre l'instance. Un commentaire ?

Oui, le panel s'est complété avec le septième membre, un jeune qui est présenté comme issu du hirak, alors qu'il est inconnu au «bataillon». A terme, le panel sera composé de 30 personnes. Pourquoi faire ? Je ne comprends pas ? Je commence à douter de toutes ces initiatives à profusion pour proposer des noms, des personnalités et pour laisser en finalité le pouvoir choisir qui l'arrange le

mieux, sachant bien qu'il y a des personnalités qui refuseront d'emblée ces invitations car elles tiennent à leur crédibilité. Le panel tente de diluer le mouvement et faire diversion. Il confond encore entre ses missions. S'agit-il de médiation ou de dialogue ? Nous n'avons pas besoin de 30 personnes pour faire une médiation, ce n'est pas sérieux. S'il s'agit du dialogue, il faudra dans ce cas-là identifier les parties. Elles sont connues : c'est le pouvoir d'un côté et de l'autre les partis politiques, la société civile, les personnalités et les animateurs les plus en vue du hirak. Le panel a avancé des préalables, à savoir la libération des détenus d'opinion, mais sur ce point il devra informer l'opinion qui sont les détenus concernés, donner une liste. Il devra nous expliquer comment apprécier la mise en application des autres préalables, notamment l'ouverture du champ politique et médiatique. Il faudra qu'il nous donne sa lecture au sujet de la libération des porteurs du drapeau amazigh. Il faudra savoir ils sont qui et préciser qu'ils sont condamnés illégalement et sont utilisés comme otages. Par conséquent, la manœuvre de division du peuple algérien est encore là. Il y a aussi une tentative de reconfiguration entre le pouvoir et des segments conservateurs qui sont embusqués dans le hirak, quitte à isoler toute une région...

Lors de leur rencontre avec le chef de l'Etat, les six personnalités du panel ont insisté sur l'«impératif» de prendre des mesures d'apaisement. Aucune des mesures annoncées par Bensalah n'a été réalisée ces derniers jours : le dispositif sécuritaire est resté fort, les détenus d'opinion toujours maintenus en prison, etc...

Effectivement, des mesures d'apaisement ont été annoncées. Mais au premier vendredi, nous n'avons rien vu venir, la marche a vu l'installation du même dispositif sécuritaire, soit plus de 200 véhicules de police sur le seul axe place Audin – Grande-Poste. Les médias publics et même privés sont toujours fermés et, pis encore, ils sont des organes de propagande et de désinformation. Les détenus qui ont été libérés hier (dimanche) au nombre de deux à Chlef ont été condamnés... Il faudra attendre pour savoir si c'est l'ensemble des détenus qui vont être libérés. Et aussi, qu'en est-il des détenus politiques ? Du moudjahid Bouregaâ, de Louisa Hanoune ? Ces préalables sont en fait des mesures d'apaisement. Pour la médiation, on n'en est pas encore aux préalables du dialogue, qui doit d'abord être ouvert sur toutes les propositions de sortie de crise. Le dialogue doit définir les interlocuteurs, notamment du pouvoir... Qui engagera le pouvoir dans ce dialogue ? Pour ma part, tout en restant convaincu

des vertus du dialogue qui reste la voie privilégiée pour toute résolution de conflit, d'autant que dans notre Collectif nous avons énoncé la voie dès le début, il s'agit d'un changement à travers une transition démocratique, pacifique et négociée, c'est même la voie choisie par la rue. Il faudra tout faire pour éviter toute confrontation violente avec le pouvoir et surtout pour sauvegarder le pays, sa cohésion et sa stabilité.

Le Collectif de la société civile, dont vous parlez dans votre réponse, continue à tenir ses réunions. Une délégation fera le tour des partis dans la perspective d'aller vers une conférence devant «faire émerger une solution consensuelle»...

Le Collectif de la société civile pour une transition démocratique a été la première entité à s'organiser et à se créer quelques jours après le 22 février, exactement le 27 février. Nous avons tracé le cap dès sa création, en en faisant un espace de propositions mais aussi de médiation en accord avec le mandat de la société civile. Nous nous sommes assignés comme tâche l'organisation et la traduction des aspirations du mouvement populaire en vue d'imposer le changement pacifique du système. Nous avons travaillé dès le début sur la construction d'un large consensus politique, toujours en phase avec le mouvement. Le collectif s'est élargi et, à partir du 27 avril, nous avons lancé l'idée de la conférence nationale pour le changement du système. On s'est concertés avec les autres dynamiques de la société civile, la Confédération des syndicats autonomes (CSA), le Forum civil, le Collectif des associations religieuses et caritatives et, le 15 juin, nous avons organisé cette conférence de la société civile. Malgré toutes les difficultés, nous avons réussi le pari de réunir pour la première fois diverses sensibilités. Nous avons pris acte de nos divergences, mais nous avons aussi acté nos convergences autour d'une feuille de route et d'une résolution qui a été adoptée à la majorité lors de cette conférence. Cette dernière a fait bouger les lignes dans la société, car juste après, on a assisté à la première conférence du pôle de l'alternative démocratique du 26 juin et puis de celle du pôle du dialogue national le 6 juillet.

Notre conférence a permis une cristallisation dans la société. En plus de notre feuille de route, on a aujourd'hui deux feuilles de route des deux pôles des partis politiques de l'opposition, en plus de celle du pouvoir. Nous avons noté une décantation aussi au sein de notre conférence nationale. Nous nous sommes dit alors que les dynamiques de la conférence nationale de la société civile peuvent encore jouer le rôle de médiation, car nous pensons encore trouver un

compromis entre ceux qui veulent partir à la présidentielle et ceux qui veulent un processus constituant garantissant le changement de la Constitution au préalable. La LADDH a déjà plaidé, depuis 2006, pour la Constitution-cadre comme préalable.

Nous avons, au sein des dynamiques de la société civile, lancé les consultations avec les partis politiques des deux pôles. On a déjà rencontré la majorité, c'est cela aussi le travail de médiation, nous pensons que la médiation, au-delà des personnes, doit concerner les idées, les propositions. Nous pensons qu'au-delà des divergences qui sont naturelles, il y a des points de convergence. Il faudra les rechercher, les consolider, les travailler. Du round des consultations qui ont eu lieu avec les partis, les échos sont favorables.

Huffpostmaghreb, 30.07.2019, 23e mardi : Les étudiants rejettent le "panel" de Karim Younes, exigent la libération des détenus d'opinion,



Pour la 23e manifestation des étudiants en ce mardi 30 juillet à Alger, des centaines ont marché pour exiger, entre autres, la libération des détenus d'opinion et rejeter le "panel" de l'ancien président du parlement, Karim Younes.

La mobilisation des étudiants a baissé, la plupart d'entre eux étant en période d'examen ou en vacances. Les quelques centaines qui ont marché restent cependant déterminés et ils peuvent compter sur "le renfort" des passants de toutes les catégories sociales à Alger qui marchent avec les universitaires chaque mardi.

"Les cités universitaires ont fermé. Beaucoup d'étudiants qui habitent loin et qui ont terminé leurs examens sont rentrés. C'est normal que la mobilisation baisse", a expliqué Maya, étudiante à l'école nationale polytechnique et qui manifeste bien qu'elle soit en période d'examens.

La veille, des personnalités comme Mouloud Hamrouche, Mostefa Bouchachi ou encore Djamil Bouhired ont décliné l'invitation annoncée samedi par le "panel" de dialogue coordonné par M. Younes, expliquant pour certains que les conditions ne sont pas encore réunies.

Libérer "les otages"

"Karim Younes, dégage dégage! Pas de dialogue avec le gang au pouvoir" ou encore "Quelle honte ! le gang dirige le dialogue", ont longtemps scandé les étudiants à leur tour ce mardi.

De nombreux étudiants exigent comme préalable la libération des détenus d'opinion, dont les manifestants placés en détention provisoire pour avoir brandi un drapeau amazigh.

Par HamdiBaala